

**Affidavit**

CASE NO. ICIR-98-41-T  
EXHIBIT NO. JB 217  
DATE ADMITTED 26-10-2005  
TENDERED BY DEFEACE  
NAME OF WITNESS BAGOJOLA

Je soussigné André NTAGERURA, certifie que, dans le cadre de l'application du Protocole des Accords d'Arusha relatif au partage du pouvoir entre les partis politiques avec le FPR, Monsieur Charles NZABAGERAGEZA, originaire de la Préfecture de Gisenyi, a été désigné par le parti MNRD comme Directeur de cabinet au Ministère du Plan que je devais diriger dès la mise en place de Institutions de Transition.

Il m'a été annoncé et recommandé par le Parti vers fin Septembre 1993.

Je certifie que la présente déclaration est sincère et véritable.

Fait à Arusha, le 16 mars 2002

André NTAGERURA

